



SYNDICAT NATIONAL UNITAIRE
des Instituteurs, Professeurs d'écoles et PEGC
Section de la CREUSE
542 - Maison des Associations et des Syndicats
Immeuble de Braconne
23000 - GUERET
Téléphone : 05 55 41 04 81- 06 30 17 47 53
Courriel : snu23@snuipp.fr

Guéret, le 27 janvier 2017

A Madame l'Inspectrice d'Académie
Directrice Académique des Services de l'Éducation Nationale

Objet : lettre ouverte concernant la carte scolaire et le recrutement de contractuels

Madame la Directrice Académique,

Vous nous avez informés, par un courrier électronique adressé aux organisations syndicales en date du 24 janvier 2017, du recrutement de 5 contractuels pour assurer des missions de remplacement dans le département pour la fin de l'année scolaire en cours.

Cette annonce a été faite le jour du Comité Technique Académique au cours duquel il était question de la répartition des moyens entre les 3 départements de l'Académie et en amont duquel vous nous aviez informés que vous ne feriez remonter au Recteur aucun besoin pour le département de la Creuse.

Pour le SNUipp-FSU 23, le recrutement de personnels contractuels est non seulement une mauvaise solution mais aussi une offense pour les usagers et les personnels creusois qui les accueillent et un aveu d'échec de votre gestion départementale.

Cette annonce est une mauvaise solution car le Service Public d'Éducation Nationale a besoin de fonctionnaires formés, garant d'une égalité de l'offre éducative sur l'ensemble du territoire, pour rester un service de qualité. C'est pour le moins en décalage avec les annonces du Ministère qui se félicite d'avoir restauré la formation.

C'est aussi une mauvaise solution car laisser une classe en responsabilité à des agents contractuels sans formation risque non seulement de mettre en difficulté ces personnels mais aussi les collègues titulaires dans les écoles qui seront amenés, de fait, à les aider dans leur gestion et/ou préparation de classe. Vous mettez, par ailleurs, les élèves et leurs familles dans une situation instable et inconfortable de par ce manque de formation de ces agents contractuels !

Le recours à des personnels contractuels est une offense aux personnels titulaires qui ont été recrutés sur concours, qui ont été formés et qui voient leur professionnalisme dévalué. Cette annonce est aussi une offense à l'engagement des professeurs d'ESPE et des maîtres formateurs, à qui vous envoyez le message que leur travail est inutile. C'est aussi une charge pour les personnels formateurs, conseillers pédagogiques, qui apporteront leur aide, bien nécessaire dans de telles conditions, au détriment des missions qu'ils doivent assurer depuis le début de l'année. Enseigner ne s'improvise pas !

Enfin, si vous êtes amenée aujourd'hui à recruter des agents contractuels c'est bien parce que le département est dans une situation catastrophique !

En effet, depuis la carte scolaire 2015, le SNUipp-FSU 23 vous avait informée de la consommation de moyens que représentaient les nouvelles quotités de décharges de direction et de maîtres formateurs ; vous n'en avez pas tenu compte ! C'est d'ailleurs, entre autres pour cela, que les représentants du personnel siégeant en CTSD avaient voté contre votre projet de carte scolaire.

Lors des phases de mouvement interdépartemental complémentaire en avril 2016, les représentants du SNUipp-FSU 23 avaient insisté sur la nécessité d'accorder les INEAT aux 8 personnels demandant la Creuse en vœu 1 ; vous n'avez rien voulu entendre ! Aujourd'hui, à cause de vos choix, ces personnels ont été contraints d'intégrer d'autres départements.

Dès septembre 2017, les représentants du SNUipp-FSU 23 vous avaient interpellée pour que vous demandiez au Recteur le recours à la liste complémentaire pour prévenir le département de la situation dans laquelle il se trouve aujourd'hui ; vous n'avez rien voulu entendre !

Les personnels creusois souffrent de votre gestion catastrophique que vous n'assumez pas. En effet, comment ne pas être en colère, lorsque vous envoyez à la FCPE un courrier qui laisserait croire que la situation est due à l'augmentation des congés maladie des enseignants alors qu'ils s'engagent quotidiennement et sans compter pour faire face aux absences non remplacées. Les chiffres fournis par le rectorat prouvent pourtant que les demandes de congés ne sont pas en augmentation mais bien en baisse par rapport à l'année dernière, au regard de la part des absences du département par rapport aux absences recensées dans l'Académie. C'est bien votre gestion qui aujourd'hui met à mal le Service Public d'Education Nationale dans le département.

Pour le SNUipp-FSU 23, l'Education doit être une priorité et le Service Public d'Education Nationale nécessite une vision au long terme. C'est pour toutes les raisons évoquées ci-dessus, Madame la directrice académique, que nous dénonçons le recours au recrutement des personnels contractuels qui est en totale contradiction avec les valeurs portées par le SNUipp-FSU et le projet ambitieux pour l'Ecole qu'il défend.

Nous vous prions de recevoir, Madame la Directrice Académique, nos salutations courroucées par votre mépris affiché pour le Service Public d'Éducation Nationale en Creuse et les personnels grâce à qui il existe.

Les co-secrétaires départementaux du SNUipp-FSU23

Julien COLOMBEAU



Fanny TISSANDIER

